

Fermages indicatifs d'estivage

		fermage moyen (Fr.--/ unité)	à	fermage maximal (Fr.--/ unité)
pâturage	par PN (pâquier normal)	40	à	70
		simple		confortable
logement	par pièce (8 à 10 m ²)	80		250
étable	par UGB (unité gros bétail)	25		100
installation de traite	par UT (unité de traite)	40		110
place pour la traite extérieure	par place (env. 100 m ²)	70		80
local de fabrication	par 1'000 kg (de lait transformé)	8		50
locaux de stockage	par m ²	4		20

Explications

logement	simple: sans eau, électricité ni WC confortable: bien agencé, espace généreux, isolation thermique
étable	simple: sans installations, électricité ni eau, mal pratiques confortable: bon climat, traite et chambre à lait, stockage fourrage et engrais de ferme
traite	simple: à pots, traite directe, pas de place d'attente en dur confortable: traite très rationnelle, réservoir frigorifiant, place d'attente en dur
fromageries	simple: conformes aux exigences minimales SAV, sans électricité ni aménagement confortable: installation moderne, rationnelle et pratique, pasteurisation
stockage	simples: chambre à lait, cave à fromage conformes aux exigences min. SAV, sans électricité confortable: gestion de la température et de l'humidité, aménagement favorable

Durée moyenne de l'estivage:

130 jours. Ajustement en fonction de la durée effective d'utilisation

déductions possibles (sur le fermage du pâturage uniquement)

1. accès difficile (en téléphérique ou à pied)	jusqu'à <u>maximum</u>	15%
2. exploitation difficile (dessertes internes insuffisantes, forte déclivité, clôturage difficile, fort risque d'embroussaillage)	jusqu'à <u>maximum</u>	15%

selon

le guide fédéral d'estimation de la valeur de rendement agricole 2018 et l'Ofermages du 11 février 1987, état au 1er avril 2018
ev dès le 1er avril 2018, Marcelin, le 15 mars 2018